

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 289

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pataphysique et assurances

Aimez-vous Ionesco ? « La Cantatrice chauve » ? Aimez-vous « Dada » ? Aimez-vous la pataphysique ? Oui ? A mon avis, vous perdez un peu votre temps. Il suffit d'ouvrir les yeux, de parcourir les journaux et les innombrables circulaires, et les avis, notifications, etc., qui inondent nos boîtes aux lettres.

Soit M. Z. qui, dans les années 20, en ces temps heureux où l'argent gardait quelque valeur, a conclu une petite assurance « populaire », laquelle lui vaut chaque année la somme de Fr. 487.40 — plus d'un franc par jour. En 1974, il reçoit avec la joie que l'on devine la lettre suivante:

« Monsieur,

» Ensuite de la bonification de 7 % accordée à nos assurés depuis le 1er juillet écoulé et dont vous avez reçu l'extrait de compte, votre rente a été portée à Fr. 521.60 par an. »

+ 34 francs...

« Chic ! se dit M. Z., Fr. 34.20 de plus ! Presque un franc cinquante par jour, soit le prix d'un café-crème ou d'un thé-tilleul ! »

Et de poursuivre sa lecture:

« En vertu de la loi Fédérale sur l'impôt anticipé du 13 octobre 1965, nous sommes obligés de déclarer à l'Administration fédérale des contributions à Berne toutes les rentes dont le montant annuel est supérieur à Fr. 500.—... »

« Ah ! ah ! se dit M. Z. On va donc me retenir quelque chose... (Et pourquoi diable minuscule à *loi* et majuscule à *Fédérale*, et majuscule à *Administration* et minuscule à *fédérale* ? On a bien raison de dire que l'évolution de la linguistique est irrésistible !) »

Et de poursuivre encore sa lecture:

« Cependant, vous avez la faculté de vous oppo-

ser à ce que nous fassions la déclaration à Berne... »

« C'est vrai que nous sommes dans un pays de liberté », se dit M. Z.

« ... dans ce cas, nous serons dans l'obligation... »

« Tiens ! Eux ne sont pas libres... »

— 15 %...

« ... de retenir un impôt de garantie de 15 % sur la rente ou la pension, lors de chaque paiement et à en verser le montant au fisc fédéral... »

« Minuscule à *fisc* et minuscule à *fédéral*, se dit M. Z. Ce que c'est que la *créativité* ! Et je ne dis rien de ce que des esprits chagrins appelleraient une faute de français: « Nous serons dans l'obligation (...) à en verser... »

= — 44 francs !

Et de prendre son crayon-bille — valeur: un franc, moins d'un café-crème ! — et de calculer:

« 15 % de Fr. 521.60 égale à peu près 78 francs... 512 francs moins 78 francs égale 443 francs... »

Et de s'inquiéter légitimement, car enfin il n'est plus tout jeune et depuis le temps où il apprenait à l'école primaire l'ABC de la comptabilité, il n'est plus très au courant des questions d'impôt, pourtant clairement exposées dans une élégante plaquette de 40 pages remise gratuitement à tous les contribuables.

« Ils vont donc me baisser ma rente de quarante et quelques francs... Café-crème, où es-tu ? Je vais devoir me contenter d'une séance de cinéma hebdomadaire dans les accueillants établissements de M. Vuille... »

Comme quoi, il y a des gens qui ne sont jamais contents.

J. C.

Alternatives

Lorsque la « *Neue Zürcher Zeitung* » paraissait deux fois par jour, chaque édition avait un nombre de pages variant de 20 à 64 (dernière semaine de septembre). Avec six éditions par semaine, le nombre de pages n'a pas été réduit et l'on peut prévoir que les numéros comptant moins de cinquante pages seront rares et ceux approchant de cent pages, pas exceptionnels. La presse peut être prospère.

Nidwald : les socialistes prennent la parole

— Ce n'est pas un périodique prospère que vient de lancer le parti socialiste de Nidwald. Écarté de toutes les autorités cantonales et communales à cause du système électoral majoritaire, ce parti a fait paraître le premier numéro du « *Steinbock* » (Bouquetin), magazine politique et culturel pour le canton de Nidwald. Il s'agit de faire connaître les positions du parti. La rédaction, travaillant évidemment sans rétribution, est indépendante des organes directeurs du parti.

Uri : la lutte contre les xénophobes

— Un autre journal « alternatif » paraît déjà depuis plus d'une année dans le canton d'Uri sous le titre « *Alternative* ». Il est édité et rédigé par une équipe de jeunes qui signent collectivement. Le numéro de septembre 1974 compte 42 pages format A4, imprimées en offset. Plusieurs pages sont consacrées au problème des travailleurs étrangers. Un tableau rappelle qu'une seule commune a rejeté l'initiative Schwarzenbach en 1970, la majorité cantonale était par conséquent affirmative.

Socialistes aux Etats-Unis

— La revue socialiste « *Profil* » publie dans son numéro de septembre le premier des trois articles de Peter Ziegler sur les socialistes des Etats-Unis.